

Notes personnelles



Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Sédation palliative continue (SPC)

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR



santemonteregie.qc.ca/ouest

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest



D105 – NOVEMBRE 2025





« Vous êtes important jusqu'au dernier jour de votre vie. Nous allons tout faire pour non seulement vous aider à mourir en paix, mais surtout pour vous aider à vivre jusqu'à votre mort. »

– Cicely Saunders

Dans un contexte de maladie avancée, où la fin de vie s'annonce inévitable, plusieurs choix sont offerts à la population, dont la sédation palliative continue.

Cette publication contient les renseignements utiles afin de bien saisir la nature des services à votre disposition.

Dans certaines situations complexes, il pourrait être difficile de maintenir un niveau de confort chez une personne en fin de vie, et ce, malgré des soins palliatifs optimaux. Le recours à la sédation palliative continue peut alors être considéré comme une option thérapeutique.

Ce type de sédation a pour but de soulager une personne en fin de vie d'un symptôme intolérable et réfractaire à tout autre traitement en la plongeant dans un état de sédation profonde, qui va être maintenu jusqu'à son décès (INESS). Les symptômes intolérables peuvent être de nature physique, psychologique, existentielle ou spirituelle.

Les critères d'accès

Ce soin, qui s'inscrit dans la Loi concernant les soins de fin de vie (LCSFV), consiste à administrer des médicaments à une personne en fin de vie, à la demande de celle-ci ou d'un proche, dans le but de soulager ses souffrances en la rendant inconsciente de façon continue.

Ce soin est encadré par des exigences particulières. La personne doit donc:

- Éprouver un ou des symptômes intolérables et réfractaires à toute autre option thérapeutique proposée;
- Présenter une espérance de vie limitée ou compromise;
- Donner son consentement de manière libre et éclairée.



Dans le cas où la personne serait inapte à consentir aux soins, cette décision revient à son représentant. Le formulaire de consentement prévu à cette fin doit être signé en présence du médecin ou de l'infirmier·ère praticien·ne spécialisé·e (IPS).

La personne qui décide de recevoir la sédation palliative continue est toujours libre de changer d'avis avant le début de celle-ci.



L'objectif du soin

Il s'agit d'induire un coma artificiel, c'est-à-dire d'endormir profondément et volontairement la personne jusqu'à ce que le stade avancé de la maladie amène son décès naturel.

Administration de la sédation

Les médicaments sédatifs utilisés pour induire le sommeil profond tiennent compte des symptômes à soulager, de l'histoire de santé et des habitudes de vie de la personne.

La médication est généralement administrée par voie sous-cutanée (sous la peau) à l'aide d'injections régulières ou en perfusion continue à l'aide d'une pompe qui libère continuellement la dose nécessaire.

À quoi doit-on s'attendre ?

La sédation palliative continue permet de maintenir la personne endormie, de façon continue, et ce, jusqu'à son décès. Il pourrait y avoir un délai entre le début de la médication et l'effet souhaité. Le personnel infirmier et médical surveillera et ajustera la médication au besoin.

Une fois entamée, la sédation palliative continue se poursuit généralement de quelques heures à quelques jours, selon l'état de santé de la personne (maladie, âge, etc.).

Surveillance de la sédation et du confort

Afin de s'assurer du meilleur confort possible pour la personne et de vérifier l'efficacité de la sédation, le personnel soignant évalue l'état de la personne régulièrement. Voici certains des éléments qui seront évalués.

Souhaités	Non souhaités
<ul style="list-style-type: none">Absence d'éveil à la parole ou au toucherVisage détenduRepose paisiblementRespiration calmeMouvements légers normaux, comme dans son sommeilDisparition du symptôme réfractaire	<ul style="list-style-type: none">S'éveille lorsqu'on lui parle ou le toucheAgitée, tire ses couvertures, veut se leverVisage crispé ou grimaçantGémissements

Si la sédation a lieu à domicile

À domicile, la surveillance et l'administration de la médication de la personne sont assurées par les proches en collaboration étroite avec l'infirmière du CLSC et le médecin ou l'IPS traitant. La présence d'un proche est donc obligatoire tout au long de la sédation. Pour ce faire, l'infirmière vous guidera dans l'utilisation des outils disponibles pour vous aider.



Accompagnement

Avant le début de la sédation palliative continue, il est important de prendre un moment pour faire vos adieux, car une fois le soin entamé, la personne ne sera plus en mesure de communiquer.



Même si ce moment peut sembler vide de sens, sans échange de paroles, la présence calme reste précieuse. Cet accompagnement soutient autant la personne endormie que ses proches.

La poursuite des soins

Tout au long de la sédation, les soins de confort se maintiendront et seront assurés par les proches et les intervenants. Ainsi, les soins de la bouche, les mobilisations (changement de position dans le lit) et les soins d'hygiène (bain au lit, changement de culotte d'incontinence) seront maintenus de façon à favoriser un confort optimal.

À l'occasion, il est possible que nous ayons recours à l'installation d'un cathéter vésical (sonde urinaire) pour éviter l'inconfort lié à l'impossibilité d'uriner naturellement.

À ne pas confondre

La sédation palliative continue est un soin bien différent de l'aide médicale à mourir. Ce soin ne précipite ni n'engendre le décès; la mort survient de façon naturelle. **La sédation palliative continue permet au corps et à l'esprit de s'apaiser et à la vie elle-même de choisir son heure pour se retirer.**

En ce qui concerne l'aide médicale à mourir, l'objectif du soin est de provoquer la mort à un moment précis à l'aide d'une médication spécifique à la demande de la personne soignée.



Conclusion

Le recours à la sédation palliative continue demeure une pratique d'exception, utilisée lorsque les traitements habituellement recommandés ont échoué à produire un soulagement adéquat.

N'hésitez pas à poser vos questions à l'infirmière ou au médecin, ils sauront vous accompagner. Vous trouverez d'autres éléments de réponses à vos questions dans la brochure « Ces derniers moments de vie ».



Portail Santé Montérégie
Pour en savoir plus sur nos soins palliatifs
et de fin de vie, numérissez ce code QR.